



## CONTRAT D'ENGAGEMENT : Poulets

Du jeudi 4 avril au jeudi 19 septembre 2024

Entre : l'adhérent  
Nom, prénom : .....  
Adresse : .....  
Tél : .....  
Courriel : .....

et le producteur  
La ferme bio du gagnou Anthony GALINDO  
Les Parraux  
24640 – BASSILLAC ET AUBEROCHE

Référent : Jean François VIDAL Contact : jfvidal@hotmail.fr

En adhérant à l'AMAP de Boulazac, j'ai lu et accepté son règlement intérieur qui s'applique au présent contrat.

Dates des 9 distributions des poulets : **04/04, 25/04, 16/05, 06/06, 27/06, 18/07, 08/08, 05/09, 26/09**

Distribution le jeudi de 18h30 à 19h45 à Boulazac, maison des Associations

	Nombre	Prix	Montant par distribution	Nombre de distributions	Montant total
<b>Poulet d' 1 kg 800</b> prix au kilo : 11,00 €		19,90 € (dont 1,03 € de TVA)		4 ou 9	
<b>Poulet d' 1 kg 800 découpé</b> prix au kilo : 11,00 € + 3 € la découpe		22.90 € (dont 1,19 € de TVA)		4 ou 9	
<b>Montant total</b>					

### Mode de règlement :

- Nombre de chèques (6 au maximum) : .....
- Tous les chèques sont établis à l'ordre de **La ferme bio du Gagnou** et remis à la signature du contrat.
- La régularisation du montant du contrat se fera après la dernière distribution des poulets.

Date et signature de l'agriculteur :

Date et signature de l'adhérent AMAP :

## DESCRIPTION DE L'INSTALLATION

<i>Structures</i>	Installation en 2011 en tant qu'éleveur et cultivateur L'intégralité des productions certifiées AB Contrôles réalisés par Ecocert
<i>Surfaces cultivées</i>	Exploitation sur 16.5 ha • 4 parcours de volailles répartis sur 2 ha Céréales et prairies sur 14 ha
<i>Productions</i>	Elevage de Poulet de chair Bio : (Prêt à cuire et quelques conserves) Elevage de poulets, canettes mularde pintades et de cochon
<i>Commercialisation</i>	Vente directe : à la ferme et réseau local (magasins de producteurs, Amap et associations de paniers, Cantines scolaires,